



Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	EPC-France – Dépôt de BRUGERES		
Adresse de l'établissement :	Depot de Brugères 87240 Saint Sylvestre		
Activité de l'établissement :	Assurer le transport, stockage, distribution aux mines et carrières, ainsi qu'aux grands chantiers (TGV,..) des explosifs et moyens de mise à feu nécessaire à la réalisation des opérations d'abattage, percement, démolition,...complétée par des prestations d'assistance et de mise en œuvre des explosifs auprès de ses <i>clients</i> .		
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur	Non concerné		
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>Sur le site, les principaux risques identifiés sont liés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aux activités humaines (circulation extérieures et intérieures, manutention, actes de malveillance,..)- A l'environnement naturel (conditions climatologiques, incendie, foudre,...) <p>Les effets susceptibles d'être générés à l'extérieur de l'établissement en cas d'accident majeur sur le site :</p> <table border="1"><tr><td>Surpression</td><td>Augmentation de la pression de l'air pouvant entraîner des lésions sur les organes (tympons, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par bris de vitre...)</td></tr></table>	Surpression	Augmentation de la pression de l'air pouvant entraîner des lésions sur les organes (tympons, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par bris de vitre...)
Surpression	Augmentation de la pression de l'air pouvant entraîner des lésions sur les organes (tympons, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par bris de vitre...)		
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<p><i>5 mesures de maîtrise principales (EIPS Elément Important pour la Sécurité)</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Formation</i>- <i>Timbrage et suivi de la péremption</i>- <i>Plan de prévention et permis de travail</i>- <i>Protection foudre</i>- <i>Débroussaillage</i>		